

Convention alimentation en eau potable de Bioge

BIOGE : 4 cantons - 5 communes

UN PROJET EXEMPLAIRE d'alimentation en eau potable pour les hameaux de 4 communes.

BIOGE est un territoire appartenant à plusieurs communes. Selon qu'ils se trouvent d'un côté de la route de Châtel ou de l'autre côté de la route allant à Morzine, les habitants dépendent de Féternes ou de La Vernaz ou encore de La Forclaz ou Reyvroz. La centrale EDF, elle, se trouve sur la commune de Vinzier. Chaque commune possède sa propre alimentation en eau potable mais dans des endroits parfois impossibles à protéger. Vinzier alimente la centrale EDF par une source dans le sous-sol d'un garage. La source qui alimente Reyvroz est sous une maison. Les maisons de La Vernaz sont alimentées par Reyvroz et par des sources privées. Féternes capte une source qui sort du rocher en bordure de la route départementale.

En 2001, lors du glissement de terrain sur Féternes, la source de Féternes se tarit. Les 18 foyers de Féternes n'ont plus d'eau. EDF accepte de les approvisionner par la source qui alimente la centrale. Cette solution ne peut être que provisoire, la source EDF étant impossible à protéger selon les normes actuellement en vigueur.

En 2003, Féternes poussé par EDF décide de réaliser un captage et un réservoir. Deux forages sont effectués. Le second se révèle intéressant à exploiter, tant par la qualité de l'eau que par son débit.

L'abri du captage et le réservoir sont construits en 2008. Les habitations du hameau de Bioge implantées sur le territoire de Féternes sont alimentées depuis octobre 2008 par le nouveau réservoir.

Depuis son élection, le Maire de Féternes, Pierre-François DUCRET, prend à cœur ce dossier et souhaite que l'eau distribuée aux Féternians puisse aussi bénéficier aux habitants de BIOGE situés sur les communes de La Vernaz, Reyvroz et Vinzier. Des négociations sont entreprises dès l'été 2008. Le 16 octobre 2009, les maires des quatre communes se sont réunis pour signer la convention, d'une durée de 30 ans, qui va permettre de lancer les travaux de construction des réseaux destinés à alimenter les trois communes.

L'alliance de ces quatre communes a permis d'obtenir une aide du SMDEA qui financera 35 % du projet. La convention, dont le montage est complexe, a été construite sur trois axes :

- Le captage et le réservoir
- la construction des réseaux
- l'entretien du réservoir et des conduites.

Les communes de La Vernaz, Vinzier et Reyvroz participent au financement du captage et du réservoir via un droit d'entrée, remboursé à Féternes sur 20 ans et calculé au prorata du nombre de résidences respectivement alimentées.

Chaque commune participe au coût de construction des canalisations d'alimentation en eau au prorata du nombre de communes alimentées sur chaque portion de réseau.

L'entretien au quotidien du captage et du réservoir ainsi que des canalisations reliant les deux ouvrages sera réalisé par la commune de Féternes et refacturé aux trois communes en fonction de la quantité d'eau consommée.

La commune de Féternes assurera la maîtrise d'ouvrage du projet qui sera constitué de trois tranches : l'alimentation de la centrale hydro-électrique sur Vinzier, la liaison avec La Vernaz et Reyvroz, le remplacement de la canalisation de Féternes.

La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux est déjà en route.

Ce dossier, résultat de l'entente de quatre communes et de la volonté tenace de leurs élus, a été salué par les autorités administratives comme exemplaire et relativement exceptionnel. Grâce à cette volonté, le projet verra donc le jour au début de l'année 2010, dans les meilleures conditions.